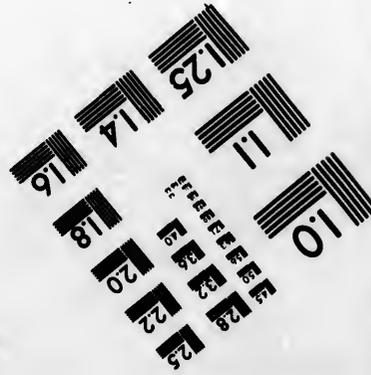
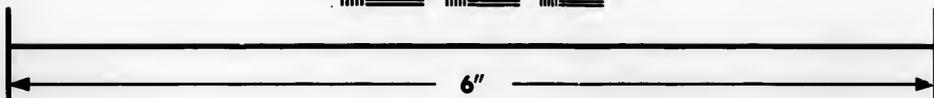
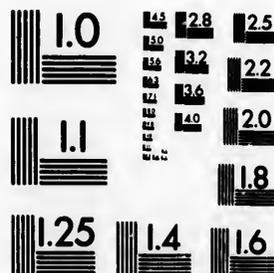


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8
1.9 2.0
2.1 2.2
2.3 2.4
2.5

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.5 1.8
1.9 2.0
2.1 2.2
2.3 2.4
2.5

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
on à

Bouquets Spirituels

OFFERTS AUX

Âmes du Purgatoire

“La mesure de votre miséricorde à l'égard des morts
sera la mesure de la miséricorde de Dieu pour vous.”

Ruth, II, 8.)



EN VENTE :

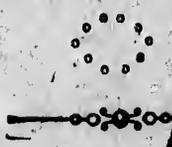
A Montréal, chez M. de la Rousselière, 319, r. Sherbooke
A la Pointe-aux-Trembles : au Sanctuaire de la Réparation
A Masson, Co. Labelle : chez les Servantes de Jésus-Marie.

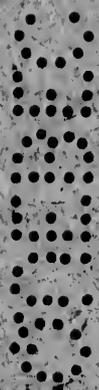


BOUQUETS SPIRITUELS

OFFERTS AUX

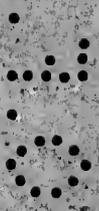
Ames du Purgatoire





IMPRIMATUR. 15 *Octobre* 1897.

† PAUL, Archev. de Montréal,



BONNE VIERGE MARIE

Qui êtes remplie de compassion et de tendresse pour vos enfants du Purgatoire, permettez-moi de Vous offrir ces fleurs spirituelles que je viens de transplanter ici. Je les remets à vos soins protecteurs, Vous suppliant de les cultiver, de les faire croître et se propager à l'infini, afin que par leur nombre et leurs parfums, elles embaument et délivrent les morts...

Je vous demande, ô ma Mère, pour moi, les miens et tous ceux qui propageront ces *bouquets*, votre spéciale protection pendant notre vie, et toute votre assistance au jour de notre mort !...

O MARIE CONÇUE SANS PÉCHÉ, PRIEZ POUR NOUS QUI AVONS RECOURS A VOUS. (100 j. d'ind.)



D
C
prie
vres
P
rega
Se
bles
qui

CHAPITRE PREMIER

De la grande obligation de soulager
les ames du Purgatoire.

Je l'ai aimé et je ne l'aban-
donnerai point que par mes pleurs
et mes prières je ne l'aie conduit
à la maison du Seigneur.

(*Saint Ambroise.*)

C'est une sainte et salutaire pensée que de
prier pour les morts, afin qu'ils soient déli-
vrés de leurs péchés.

(*II Mach. XII, 46.*)

Priez, et Dieu jettera sur son peuple un
regard de miséricorde.

(*Jud. IX, 32.*)

Seigneur, vous me faites souffrir d'horri-
bles tourments, vous suscitez des témoins
qui déposent contre moi, vous me faites sen-

tir les effets de votre colère en plusieurs manières, et les peines que vous m'imposez m'attaquent avec une violence extrême.



(*Job, x, 16.*)

O mon ennemi, ne vous réjouissez pas de ce que je suis tombé ; je me relèverai après que je serai assis dans les ténèbres. Le Seigneur est ma lumière : Il me fera passer des ténèbres à la lumière ; je contemplerai sa justice.



(*Michee, vii, 8.*)

Mon âme languit, Seigneur, dans l'attente de votre salut.



(*Ps. cxiii, 81.*)

Souvenez-vous de moi, mon Dieu, car ma vie n'est qu'un souffle qui passe.



(*Job, vii, 7.*)

Écoutez, Seigneur Dieu tout-puissant, la prière des morts et de leurs enfants qui péchèrent devant Vous, et daignez oublier les iniquités de nos pères.



(*Baruch, iii, 4.*)

Seigneur, faites-nous miséricorde, parce
que nous vous avons longtemps attendu !
Soyez le bras qui nous soutienne dès le ma-
tin, et notre salut au temps de l'affliction.

(*Isaïe, xxxiii, 2.*)

Soyez miséricordieux, car vous amasserez
ainsi un trésor pour le jour du besoin.

(*Tobie, iv, 8.*)

Celui qui aime vraiment, aime toujours.

(*Prov. xvii, 17.*)

On peut racheter beaucoup avec peu de
chose.

(*Ecclésiastique, vii, 34.*)

Faites-vous des amis avec les richesses
d'iniquité, afin qu'au jour de la mort ils vous
reçoivent dans les tabernacles éternels.

(*S. Luc, xvi, 9.*)

On se servira envers vous de la même me-
sure dont vous aurez usé envers les autres.

(*S. Mathieu, vii, 2.*)

En vérité, en vérité, dit le Seigneur, tout

ce que vous avez fait au plus petit d'entre mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait.

(*S. Mathieu, xxv, 40.*)

Cherchons tous les moyens possibles de les secourir. Il y va autant de nos intérêts que des leurs.

(*Saint Jean Chrysostome.*)

La prière pour les morts est la plus excellente de toutes.

(*Saint Thomas.*)

Levez-vous donc au secours des âmes, intercédez par vos gémissements, conjurez par vos soupirs, multipliez vos prières, offrez la satisfaction de l'auguste Sacrifice.

(*Saint Bernard.*)

On soulage les âmes du Purgatoire en offrant pour elles *les bonnes œuvres*, que nous sommes tenus de faire pour nous sauver. Quelle faute inexcusable, quelle insensibilité si nous l'oublions !

(*Thomas à Kempis.*)

Recevoir les épreuves de cette vie comme une expiation de nos fautes et de celles de nos chers défunts. Remplir nos devoirs, supporter nos peines et les défauts du prochain pour cette expiation. Car à ce titre, ce que nous souffrons pour nos défunts, c'est comme s'ils le souffraient eux-mêmes. Supporter encore avec résignation le froid, le chaud, la faim, la soif, la fatigue du travail, les infirmités et toutes sortes de tribulations. Se pénétrer de cette pensée : Dieu me donne le temps pour acheter l'éternité ! Détruire sa colère, pardonner à son ennemi et prier pour lui, délivre aussi ces âmes.

(*Thomas a Kempis.*)

Pendant que nous nous livrons aux plaisirs de la terre, comme pendant toutes nos douleurs, pensons aux tortures indicibles de nos pauvres parents et amis en Purgatoire... Avec quel courage on marche dans la vie, lorsqu'on a fixé en soi l'idée qu'une désolation, la perte d'un enfant, un déchirement de cœur uni aux souffrances de Notre-Seigneur Jésus-

Christ, peut délivrer une âme, lui ouvrir le ciel !

Songez que par nos bonnes œuvres, bien plus que par nos larmes, nous pouvons donner de grandes consolations aux âmes du Purgatoire, et obtenir avec elles les biens que Dieu nous a promis.

(*Saint Chrysostome.*)

Ce n'est pas une charge effrayante que de transporter les âmes du Purgatoire au Ciel. Il suffit de notre meilleure volonté. Toute bonne œuvre faite au profit de ces âmes aura son effet pour quelqu'une d'entre elles.

(*Traité du Purgatoire.*)

Il y a plus de mérite à faire quelque bien à une âme du Purgatoire, qu'à en faire dix fois autant en faveur d'un vivant, quand même il serait prisonnier, malade, tourmenté de la faim.

(*Saint Bernardin.*)

Seuls, nous pouvons mériter pour ces âmes : ni les anges ni les saints ne le peu-

vent. Ne méprisons jamais un si grand privilège, puisque ces pauvres âmes n'ont, du côté de ce pouvoir, d'assistance à espérer que de notre part. Propageons partout leur dévotion, car la moisson est abondante et les ouvriers en petit nombre. O Dieu ! que d'heures et de jours nous avons perdus pour ces morts, et qui, bien employés, nous auraient mérité à nous-mêmes, dans le ciel, de plus hauts degrés de gloire dont nous serons éternellement privés !

(*Traité du Purgatoire.*)

Quiconque prie pour les âmes du Purgatoire les oblige à la reconnaissance et à des services égaux.

(*Adrien IV.*)

Songez-y : bientôt, *demain*, nous serons à leur place ! Agissons donc à leur égard comme nous désirons qu'on agisse envers nous.



CHAPITRE DEUXIEME

Sur les douleurs immenses du Purgatoire.

~~~~~  
" Le Seigneur purifie dans l'ardeur du feu les souillures de la  
" fille de Sion."

(*Isaie, IV, 4.*)

Si quelqu'un dit qu'après la justification et la rémission de la peine éternelle il ne reste aucune peine temporelle à subir en ce monde ou dans le Purgatoire avant d'entrer dans le royaume des Cieux, qu'il soit anathème.

(*Concile de Trente.*)

Il sera sauvé, mais comme à travers le feu.

(*I Cor. III, 15.*)

Il a mis le feu à mes os, et il m'a instruit.

(*Thren. I, 13.*)

En vérité je vous le dis, vous ne sortirez pas de là, que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole.

(*S. Mathieu, v, 26.*)

Il faut que celui qui a remis à l'autre monde de faire des fruits de pénitence soit purifié par le feu, avant que d'aller au Ciel !

(*Saint Augustin.*)

Le baptême de feu est le dernier baptême.

(*S. Grégoire de Nazianze.*)

Le feu du Purgatoire sera plus terrible que toutes les peines corporelles.

(*S. Césaire d'Arles.*)

Un seul jour dans ce lieu d'expiation peut être comparé à mille de supplices terrestres.

(*Saint Augustin.*)

C'est le même feu qui tourmente les damnés dans l'Enfer et les justes dans le Purgatoire.

(*Saint Thomas d'Aquin.*)

Qui sait s'il passera dans ces flammes des

jours, des mois, des années, puisqu'il est dit du jour du jugement, qu'un jour sera comme mille ans, et mille ans comme un jour ?

( *Saint Césaire d'Arles.* )

Il est certain que les peines du Purgatoire peuvent durer plus de dix et plus de vingt ans, j'ose même dire plus de cent et plus de mille.

( *Bellarmin.* )

Un jour dans la patience ici-bas vaut mieux qu'une année dans le Purgatoire ; d'où il est écrit dans Ézéchiël : Je vous ai donné un jour pour un an ; la peine du Purgatoire surpassant de beaucoup les expiations négligées en cette vie.

( *Ludolphe le Saxon.* )

Après la mort, la moindre peine qui nous attend au Purgatoire est beaucoup plus grande que tout ce qu'on peut concevoir ici-bas.

( *Saint Anselme.* )

Imaginez-vous tous ces tourments, vous n'en concevrez point qui égale *la privation* de la vue béatifique de Dieu !

( *Saint Chrysostome.* )

Ne nous désespérons pas, les clefs de ces profonds cachots de feu sont entre nos mains. Nous avons à notre disposition, à tous les instants de notre vie, *les eaux rafraichissantes* qui éteignent ces flammes ardentes. Nous sommes les souverains de cet immense et pur royaume. Nous y exerçons une sorte de souveraineté. Quelle responsabilité devant Dieu !

( *Traité du Purgatoire.* )

Celui qui se purifie de ses fautes dans la vie présente satisfait avec un sou à une dette de mille ducats, et celui qui attend pour s'acquitter au jour de l'autre vie, se résigne à donner mille ducats pour un sou qui lui aurait suffi en temps opportun.

( *Sainte Catherine de Gènes.* )

Souffrons joyeusement ou du moins avec

patience les maux, les pertes de cette vie, en  
vue du Purgatoire. Par la résignation, nous  
expions si bien alors nos péchés en cette vie,  
que le feu du Purgatoire ne trouve plus ou  
presque plus de matière en l'autre.

( *Saint Augustin.* )



de  
Co  
ob  
  
en



## CHAPITRE TROISIEME

### Voix plaintives des Ames du Purgatoire.

“ Ma chair reposera dans l'es-  
“ pérance, car vous n'abandonne-  
“ rez pas mon âme dans le tom-  
“ beau, Seigneur ! Arrachez-la des  
“ té.âtres de sa prison ; les Justes  
“ attendent et sollicitent mon bon-  
“ heur dans le ciel.”

( Ps. xv, 9. )

Le nombre de mes péchés surpasse celui  
des grains de sable qui sont dans la mer.  
Comment donc paierai-je mes dettes, étant  
obligé d'acquitter jusqu'à la dernière obole ?

( *Saint Bernard.* )

C'est une chose épouvantable de tomber  
entre les mains du Dieu vivant !

( *Hebr. x, 31.* )

Etendez votre main sur moi, Seigneur !

purifiez-moi de mes souillures, et rendez-moi  
ma pureté et mon éclat.

Vous nous avez éprouvés, ô mon Dieu !  
vous nous avez épurés au feu comme l'argent.

( *Ps. LXV, 10.* )

Elle était seule... Elle a crié, et personne  
n'est venu pour la délivrer.

( *Deutéronome, XXII, 27.* )

Elle a pleuré, pleuré encore dans la nuit,  
et, parmi ceux qui lui sont chers, il n'est per-  
sonne qui la console.

( *Thren. I, 2.* )

Mes parents m'ont abandonné, et ceux qui  
se disaient mes amis m'ont oublié.

( *Job, XIX, 14.* )

J'attendais le secours des hommes, et per-  
sonne ne se présentait afin de me secourir.

Je suis mort dans leur souvenir, comme  
dans leur cœur. Notre mémoire a été mise  
en oubli.

( *Ps. XXX, 13.* )

Peuples de l'univers, écoutez mes plaintes,  
et voyez quelle est la douleur que je souffre  
dans ce lieu!

( *Thren.* I, 12. )

Ma douleur est immense comme la mer ;  
qui voudra la guérir ?

( *Lam.* II, 13. )

Mon cœur ne pousse que des sanglots, des  
rugissements et des cris.

( *Ps.* XXXVII, 9. )

Malheur à moi ! mon exil, hélas ! se pro-  
longe toujours !

( *Ps.* CXIX, 5. )

Mais j'espère, après la nuit qui m'enve-  
loppe, voir surgir enfin la lumière.

( *Job,* XVII, 12. )

Alors jusques à quand me refuserez-vous  
votre pitié ?

( *Zacharie,* I, 12. )

Mes yeux cherchent le Seigneur avec des  
larmes d'impatience et d'amour. Mon cœur

languit, mon âme soupire. Pourquoi vous dérober à ma tendresse, Seigneur ? Vous me tourmentez le plus étrangement possible, en contrariant de la sorte mes affections !

Seigneur, comme une terre altérée, mon âme a soif de vous !

(Ps. CLXII, 6.)

En vain je le cherche dans ces flammes et dans l'horreur de ces ténèbres, je ne le trouve pas ; et mon amour au lieu de Lui ne saisit que la nuit, n'embrasse que le vide. O mon bien-aimé ! pourquoi vous cachez-vous ? Laissez-moi m'enivrer de la beauté de votre éternel regard ! S'il le faut, mettez *dans une minute* des siècles de tourments ; car mon plus intolérable tourment, est de vous attendre sans cesse pour les noces éternelles. Pour les âmes, Dieu c'est la Vie de leur vie, l'Être de leur être, la félicité enivrante, leur Idéal !

(Traité du Purg.)

Ayez pitié, ayez pitié de moi, vous du

moins qui êtes mes amis, car la main du Seigneur m'a touché !

(*Job. XIX 21.*)

Quand donc me lèverai-je et pourrai-je enfin contempler la face de mon Dieu ?

(*Ps. XLI, 3.*)

Mon âme est consumée par le désir de posséder le Dieu vivant.

(*Ps. XLI, 3.*)

O vous tous qui passez par le chemin, voyez s'il est une douleur comme ma douleur !

(*Thren. I, 12.*)

Je vous en supplie, ayez pitié de mon âme !

(*IV Rois, I, 14.*)

Cessez de m'affliger, ô mon Dieu, puisque mes jours ne sont que néant ! Qu'est-ce que l'homme, pour mériter que vous le distinguiez et que vous vous occupiez de lui ? Vous le visitez dès le matin, et vous l'éprouvez tout-à-coup. Quand me donnerez-vous un peu de repos, afin que je puisse respirer ?

J'ai péché : que ferai-je pour vous apaiser, ô Sauveur des hommes ? Pourquoi m'avez-vous mis dans un état qui vous est opposé, et qui me rend à charge à moi-même ? Pourquoi n'effacez-vous pas mon péché, et ne me pardonnez-vous pas mon iniquité ? Je vais m'endormir dans la poussière du tombeau, et quand vous me chercherez le matin, je ne serai plus.

( *Job*, VII, 16. )

Je crois que mon Rédempteur est vivant, et qu'au dernier jour je ressusciterai de terre : je crois que, revêtu de ma chair, je verrai Dieu mon Sauveur. Je le verrai moi-même dans mon propre corps, et non dans un autre, et je le contemplerai de mes propres yeux.

( *Job*, XIX, 25. )

\* \* \*

O Frères ! O Sœurs ! O Amis ! Quoi ! depuis si longtemps que nous vous a'tendons, et vous ne venez pas ! nous vous appelons,

et vous ne répondez pas ! nous souffrons de ces souffrances auxquelles rien ne peut être comparé, et vous ne compatissez pas ! nous gémissons, et vous ne nous consolez pas !...

Hélas ! hélas ! tous ceux que nous avons aimés sur la terre de toute notre affection, nous ont abandonnés ! Nous pleurons au sein de cette sombre nuit, et il n'est personne qui nous console !

Ah ! c'est fini, c'est à jamais fini ! Ils nous ont tous oubliés, et voilà que plus même un souvenir ne nous rattache à la terre !...

Partout c'est l'oubli : l'oubli sur toute une vie, qu'aucune parole ne rappelle plus ; l'oubli sur notre nom, que personne déjà ne prononce plus ; l'oubli sur notre tombeau, que personne ne visite plus ; l'oubli sur notre mort, que personne ne pleure plus ; l'oubli sur la terre, l'oubli partout !...

Malgré des adieux si pleins de regrets, malgré des protestations si pleines de tendresse, et malgré des serments si pleins d'immortalité, voilà pourtant où tout aboutit par-

ni les vivants, à l'universel oubli des morts !

Personne pour prier, personne même pour se souvenir !

Personne ! Ah ! je me trompe : il y a sur la terre un cœur qui n'oublie jamais, un cœur prompt à toute heure à venir au secours de ses morts délaissés : c'est le cœur de l'Eglise catholique, c'est le cœur d'une Mère !...

Oh ! dit cette Mère à ses fils désolés du Purgatoire, pour vous nous offrirons à Dieu chaque jour le Sang de Jésus-Christ ; les célestes messagers le lui présenteront, et par lui vous serez bientôt affranchis de vos souffrances, et mis en possession de l'objet de vos désirs.

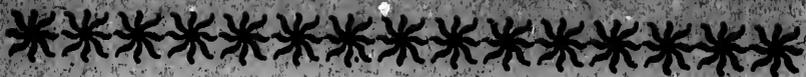
O Frères ! O Sœurs ! O Amis ! venez donc unir vos prières à celles de l'Eglise dans le Saint Sacrifice de la Messe : c'est la prière au dessus de toutes les prières, et qui gagne le Cœur de Dieu.

Il suffit, pour vous en convaincre, que vous ajoutiez foi à l'autorité de saint Jérôme ; il vous apprendra que, lorsqu'on célèbre la

Messe pour une âme du Purgatoire, ce feu, d'ailleurs si dévorant, suspend son action, et l'âme cesse de souffrir tout le temps que dure la célébration du Sacrifice ; le saint docteur affirme même qu'à chaque Messe qui se dit, beaucoup d'âmes sortent du Purgatoire et s'envolent au Paradis.

( R. P. Félix. )





## CHAPITRE QUATRIEME

### Des Indulgences à gagner pour la délivrance des ames du Purgatoire.

~~~~~  
" Pour l'amour et le respect que
" vous devez à Dieu, je vous ex-
" horte d'estimer la grâce qui vous
" est faite par la concession des in-
" dulgences. "

(*Saint Ignace.*)

Les indulgences étant formées des mérites infinis de Notre-Seigneur, des mérites de la Sainte Vierge et des Saints, ce saint Concile condamne à l'anathème ceux qui diraient que les indulgences sont inutiles, ou que l'Eglise n'a pas le pouvoir de les concéder.

(*Concile de Trente.*)

Ne nous laissons pas de secourir ceux qui

sont morts avant nous, et d'offrir des prières pour eux à l'autel; car Jésus-Christ est ici présent, afin d'être la victime pour tous les péchés du monde.

(*Saint Jean Chrysostome.*)

Comme le cerf altéré court aux sources jaillissantes, nos morts voudraient prendre place autour de l'autel, et boire à longs traits au calice du salut. Ce calice, c'est le rafraîchissement de leurs lèvres brûlantes, qui soulage leurs tortures et leur fait supporter les longues attentes de l'exil.

Le sang de Jésus-Christ est la vraie clef du Paradis.

(*Saint Bernard.*)

Autant qu'il sera en notre pouvoir, faire dire très souvent des messes pour nos défunts, surtout à des autels privilégiés. Lorsque nous assistons à la Sainte Messe, dans les jours ordinaires de la semaine, avoir toujours une intention spéciale pour les âmes du Purgatoire. En vue ensuite, d'obtenir en-

core par cette offrande la conversion des pauvres pécheurs, ou d'autres faveurs importantes. Également aussi avec ces mêmes intentions, lorsqu'on fait célébrer la messe pour ses défunts.

Ne pas omettre de se faire recevoir du scapulaire bleu, pour gagner ses très nombreuses indulgences plénières des six *Pater, Ave et Gloria Patri*, dits en l'honneur de la Très Sainte Trinité, de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, pour la conversion des pécheurs et aux intentions du Souverain Pontife, pour les besoins de l'Église.

Quand vous portez ce scapulaire, vous portez une clef du Purgatoire.

(*Traité du Purgatoire.*)

Faire souvent le chemin de la Croix, qui a de bien grandes et nombreuses indulgences.

Réciter le très court *chapelet des morts* ; sont attachées aux prières qui le composent :

*vingt-trois mille trois cents jours d'indul-
gences.*

Choisir en outre dans le trésor si abondant *des indulgences et autres pratiques* applicables au soulagement des pauvres âmes du Purgatoire. Prier beaucoup aussi pour ces âmes la Sainte Vierge, saint Joseph, sainte Anne, saint Michel-Archange, leur saint Ange gardien et leur saint Patron.

Prier surtout pour nos parents et bienfaiteurs, pour nos amis, ennemis, et pour ceux que nous avons scandalisés. Ce sont là tous les premiers qui réclament nos suffrages. Prier beaucoup encore pour les agonisants. Si nous ne pouvons pénétrer jusqu'à eux pour leur faire donner les derniers sacrements, *a-*
vertir sans jamais y manquer un prêtre de leur paroisse, afin qu'ils ne puissent mourir sans recevoir la rémission de leurs péchés. Pratiquer ce suprême avertissement de charité pour tous les mourants qui nous sont désignés, *lorsque nous doutons si l'on s'oc-*

cupe de les faire administrer en temps opportun.

Dieu a tellement en aversion le péché, qu'il ne pourrait consentir à ce qu'on en commît un *seul* quand ce serait pour délivrer de l'Enfer tous les réprouvés. Quelle rigueur de châtimént dans le Purgatoire, pour l'expier !

(*Traité du Purg.*)

Aussi ne faut-il jamais perdre le temps si précieux de notre vie ; aussitôt qu'il nous en reste, ne fût-ce que *quelques minutes et surtout*, les employer à gagner des indulgences, pour délivrer les âmes de nos chers défunts. Avec quelle ardeur sur cette terre nous les sauverions des flammes ! Et cependant les flammes expiatrices de l'autre monde sont incomparablement plus dévorantes !

Dans nos *dernières dispositions*, ne pas oublier la part du pauvre, *et d'exiger des messes* pour le repos de notre âme ; ne comptant alors que *sur nos demandes*, afin de n'être pas déçus après la mort. Car le saint Sa-

crifice de la Messe l'emporte en efficacité sur toutes les autres œuvres de délivrance.

(*Traité du Purgatoire.*)

C'est pourquoi ceux qui retiennent les oblations des fidèles défunts doivent être chassés comme infidèles.

(*Concile de Valence.*)

Vous avez dressé devant moi une table délicieuse pour me fortifier aux jours de mes tribulations.

(*Ps. XXII, 22.*)

Déposez votre pain et votre vin sur le tombeau du juste.

(*Tobie, IV, 18.*)

Faisons souvent la sainte Communion pour les fidèles trépassés, car ce Pain céleste donnera la vie à ces morts ; parceque, possédant en vous le Fils de Dieu, vous pouvez l'offrir à son Père pour leur rachat.

Que la charité vous porte à communier, car il n'y a rien de plus efficace pour le re-

pos éternel des morts.

(*Saint Bonaventure.*)

Si la charité est la plus belle des vertus, l'aumône en faveur des défunts l'emporte sur toute autre. L'aumône est la reine des bonnes œuvres.

(*Traité du Purgatoire.*)

L'aumône possède plus complètement la vertu de la satisfaction que la prière, et la prière plus complètement que le jeûne.

(*Saint Thomas.*)

Votre abondance dans le temps présent suppléera à la disette extrême du pauvre.

(*II Cor. VIII, 14.*)

De même que l'eau éteint le feu le plus ardent, ainsi l'aumône détruit et efface les péchés.

(*Ecclesiastique, III, 33.*)

L'aumône ne permet pas à l'âme d'aller dans les ténèbres.

(*Tobie, IV, II.*)

Ouvrez la main au pauvre, afin que votre sacrifice d'expiation soit parfait.

(*Ecclésiastique*, vii, 36.)

Offrir toutes ses aumônes pour la délivrance des âmes du Purgatoire. Vous secourez ainsi deux pauvres à la fois. *Chaque jour* prélever pour ces âmes *une petite épargne* sur le budget de vos dépenses. Toutes les fois que nous donnons à un pauvre, *voir en lui* une malheureuse âme du Purgatoire que nous soulageons.

D'autres couvrent le tombeau de leurs femmes de violettes, de roses, de lis ; Pammachus notre ami, arrose ces cendres bénies et ces restes vénérables des parfums de l'aumône.

(*Saint Jérôme*.)

N'oublions jamais les morts dont nous sommes les héritiers. Nous devons, selon notre pouvoir, continuer toujours, à certaines époques, de faire dire des messes et de donner l'aumône pour hâter leur délivrance.

L'aumône faite à l'intention des âmes du

Purgatoire, dépasse celle qui réussirait à rendre la vie aux morts.

(*Saint Chrysostôme.*)

Soit récompensé et payé quiconque nous rafraîchira dans nos peines.

(*Sainte Brigitte.*)

Je vous donnerai les clefs du royaume des Cieux ; tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le Ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le Ciel.

(*Saint Mathieu.*)

Quel consolant et immense pouvoir ont donc les indulgences de la Sainte Église ! Recourons-y chaque jour sans cesse.

En dehors des portes de Rome, il y a une Église nommée Sainte Marie échelle du ciel, *Sancta Maria scala cœli*. Lorsque saint Bernard demeurait dans le monastère voisin, il y offrait le Saint-Sacrifice pour les défunts, et il lui fut montré dans une vision comment les âmes, délivrées par la Sainte Messe, mon-

taient au Ciel sur une échelle, accompagnées par les Anges. Cette apparition, d'où cette Église tire son nom et que l'on voit représentée sur le tableau de l'autel, nous prouve avec quelle abondance de secours nous pourrions par la Sainte Messe, venir à l'aide des âmes du Purgatoire. Puisse aux sources du Sauveur qui jaillissent sur l'Autel ; répandons le sang propitiatoire sur ces flammes afin de les éteindre, et d'ouvrir aux pauvres âmes du Purgatoire les demeures de la paix éternelle !

(*Nicolas Gühr.*)





CHAPITRE CINQUIEME

On délivre son ame en délivrant les
ames du Purgatoire.

~~~~~  
" Que donnerons-nous à Celui  
" qui nous a délivrés de tant de  
" maux et assuré la jouissance de  
" si grands biens ! "

( *Tobie, xii, 2.* )

Tout ce que la piété et la charité nous inspire de faire pour nos défunts, se change en œuvres méritoires pour nous, et à la fin de notre vie, nous recevrons au centuple ce que nous aurons donné.

( *Saint Ambroise.* )

• Donnez, et l'on vous donnera une mesure bonne, pressée et surabondante.

( *Saint Luc. vi, 38.* )

En délivrant les âmes du Purgatoire on

coopère à l'œuvre de la Rédemption, ouvrant ainsi le Ciel à ces âmes bénies ; ah ! certes, voilà ce qui s'appelle rendre gloire à Dieu au plus haut des Cieux, et procurer la paix aux hommes de bonne volonté.

( *Traité du Purg.* )

Nos souffrances doivent être réunies aux souffrances de la divine Rédemption. Offrons-les pour nos morts. Leur délivrance est un gage assuré de la nôtre, et leur félicité, un fondement de notre félicité future.

La souffrance est un Purgatoire de miséricorde en ce monde. Tâchons de fonder ici-bas un Purgatoire, comme nous fondons des hôpitaux avec la douleur.

( *Lettres spirituelles.* )

Marie adoucit les peines des âmes du Purgatoire, et en abrège la durée. Elle fait descendre sur ces pauvres âmes une rosée de consolations célestes, qui calment leurs douleurs.

( *Saint Bernardin de Sienne.* )

Offrir des *suffrages abondants* pour les âmes les plus privilégiées de cette compatissante Mère, qui nous demande et attend leur délivrance. A son tour elle nous délivrera, ainsi que nos défunts.

La prière offerte pour l'âme la plus rapprochée de son terme et partant la plus près de Dieu, est aussi une des plus précieuses. Vous aurez encore l'immense avantage d'avoir promptement un protecteur au Ciel; à intercéder pour vous. Prier aussi sans cesse pour les âmes *les plus tourmentées et les plus délaissées*.

Pensons toujours avant de nous livrer au sommeil, aux tourments extrêmes des pauvres âmes du Purgatoire, et prions pour elles. Ne jamais s'endormir sans avoir constaté que *l'on a fait quelque œuvre miséricordieuse* en leur faveur. Souffrirons-nous que le Seigneur nous dise : " Je ne te quitterai point, ô mon fils, que tu ne m'aies donné des bénédictions pour le soulagement de ces âmes que j'aime si profondément ! "

J'ai cherché au jour de ma justice quelqu'un qui la désarmât, dit le Seigneur, et je ne l'ai pas trouvé !

Si vous êtes fidèle à secourir les âmes du Purgatoire, leurs saints patrons et tous leurs saints Anges gardiens ne manqueront pas de vous savoir gré de vos services. Ils vous aimeront d'un amour spécial. Les âmes délivrées intercèderont pour vous ; et dès cette vie, vous recevrez des bénédictions temporelles, et à votre agonie, au jour de votre mort, *toute leur reconnaissante assistance.*

( *Traité du Purg.* )

J'ai obtenu plus facilement par l'intercession des âmes du Purgatoire ce que je désirais que par l'intercession des Saints du Ciel.

( *Sainte Catherine de Bologne.* )

*Faire l'acte héroïque.* Il peut se faire pour un temps limité, et autant de fois qu'on le désire. C'est un des plus grands tributs libérateurs que nous puissions offrir à Dieu.

Outre ce pardon d'expiation, j'augmenterai

libéralement ta gloire, en récompense de ta charité à renoncer aux fruits satisfaisants de tes œuvres en faveur de mes bien-aimées du Purgatoire.

( *Sainte Gertrude.* )

Celui qui donne au pauvre ne manquera jamais de rien.

( *Prov. XXVIII, 27.* )

A cause de notre charité pour les morts, nous augmenterons nos mérites, et conséquemment, nous jouirons davantage de la vision béatifique pendant toute l'éternité.

Quand on a réussi par ses bonnes œuvres, à délivrer un certain nombre d'âmes des tourments affreux du Purgatoire, on a procuré une grâce et rempli un acte de charité plus grand, que si on avait réussi à secourir par ses bienfaits tous les indigents qui se trouvent en ce monde.

( *Bernard de Bustis.* )

Quand par nos suffrages nous délivrons une âme du Purgatoire, nous faisons une

chose aussi agréable et aussi chère à Jésus-Christ, que si nous l'avions *racheté lui-même* ! Et quand le temps en sera venu, pour notre récompense, il nous rendra entièrement ce bien.

( *Sainte Brigitte* )

Dans l'un et dans l'autre Testament le Saint-Esprit nous assure : que la charité *cache les péchés, qu'elle en cache une grande multitude, et qu'elle les cache même tous* ; de sorte qu'aux yeux de Dieu, ils ne paraissent pas d'avantage *que s'ils n'avaient jamais été*.

Celui qui secourt un juste parce qu'il est juste, participera à la récompense du juste.

( *Saint Mathieu, x, 41.* )

Par conséquent celui qui fait passer une âme du Purgatoire en Paradis aura l'entière espérance de partager le Paradis de cette âme avec un accroissement de gloire.

Soyons affligés de la triste nécessité de perdre ceux qui nous sont chers, mais con-

solons-nous par l'espérance de les revoir un jour.

( *Saint Augustin.* )

Si vous mettez toute votre âme à secourir celui qui est dans le besoin, vos ténèbres se changeront en lumière et le Seigneur vous donnera le repos éternel.

( *Isaïe, LXIII, 10.* )

Soulager les morts, c'est là visiter les malades ; c'est donner à boire à ceux qui ont soif de la vision de Dieu ; c'est nourrir les affamés ; c'est racheter les prisonniers, vêtir ceux qui sont nus, et procurer l'hospitalité dans la Jérusalem céleste ; c'est consoler les affligés, et éclairer les ignorants.

( *Saint François de Sales.* )

Venez, vous qui êtes bénis de mon Père ; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde ; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais nu, et vous m'avez revêtu ; j'étais malade, et

vous m'avez visité ; j'étais en prison et vous  
êtes venus à moi.

( *Saint Mathieu. xxv, 34-36.*  )



## CHAPITRE SIXIEME

### Les Messes Grégoriennes

---

Ce fut saint Grégoire Ier, dit le Grand (590-604) qui introduisit l'usage de célébrer le saint Sacrifice pendant trente jours consécutifs après les obsèques. De là le nom de *Grégoriennes* donné à ces trente messes. Voici ce qu'on lit dans l'un de ses plus remarquables ouvrages (*Dialogues, liv. IV, ch. 55*) à propos du moine Justus :

“ Ayez soin que pendant trente jours le  
“ saint Sacrifice soit offert pour lui, et qu'on  
“ ne manque pas un seul jour d'immoler la  
“ sainte Victime à son intention ” ; et les  
Bollandistes disent que, le trentième jour,  
saint Grégoire fut assuré de la délivrance de  
l'âme de Justus, comme le constate aussi

l'inscription que l'on trouve à Rome, au mont Coelius, dans l'église Saint-André-et-Grégoire, construite dans l'antique demeure du saint Pape.

Lui-même aurait été instruit par une révélation de l'efficacité de ces trente messes. Un jour, enflammé pour les âmes du Purgatoire d'une charité très ardente, il se lamentait de ce qu'après sa mort, il ne pourrait plus rien faire pour elles : *Mon ami*, lui dit Notre-Seigneur, *je veux bien accorder en ta faveur un privilège qui sera unique : c'est que toute âme du Purgatoire pour laquelle seront offertes trente messes en ton honneur et sans interruption sera immédiatement délivrée, quelle que soit sa dette envers moi ; et plus que cela, je n'attendrai pas que les messes soient célébrées, mais je délivrerai l'âme aussitôt l'offrande versée pour elle.*

L'usage des Trentains grégoriens, très répandu à Rome, tend heureusement à se propager dans notre pays. En France, malgré l'oubli momentané dans lequel la grande Ré-

volution avait jeté cette pratique, on en retrouve partout des traces. Dans un grand nombre de vieilles églises, on découvre les restes d'un autel dédié à saint Grégoire et aux âmes du Purgatoire ; plusieurs tableaux qui surmontaient ces autels existent encore dans les collections particulières ou dans les musées. En Bretagne, l'usage des *Trentains* est général.

Les communautés religieuses ont presque toutes, dans leurs constitutions, l'obligation de faire dire uu *Trentain* de messes grégoriennes pour chaque membre défunt, et plusieurs suivent encore cet usage, les Carmélites, les Dominicaines, etc. Le missel dominicain d'une très ancienne édition a des oraisons spéciales pour les messes grégoriennes. Enfin, on lit dans les mémoires d'un missionnaire catholique sous le règne d'Elisabeth (le P. Gérard, jésuite), publiés par le R. P. Forbes en 1871, qu'un prêtre conseilla à une pieuse veuve de faire dire pour son époux défunt *la messe pendant trente*

*jours, conformément au vieil usage des catho-  
liques anglais.*

Il est naturel que, saint Grégoire ayant  
envoyé convertir l'Angleterre, ses fils y aient  
répandu la dévotion spéciale de leur grand  
et admirable Père.

Saint Vincent Ferrier fit dire un *Trentain*  
pour sa sœur et la vit délivrée par ces messes.

Voici, au sujet de ces messes grégoriennes,  
quelque questions posées récemment à la  
Sacrée Congrégation des Indulgences et les  
réponses qui ont été données.

( 14 janvier 1889. )

I.—La confiance des fidèles, regardant la  
célébration des trente messes dites *Grégo-  
riennes*, comme *spécialement efficaces, en ver-  
tu du bon plaisir et de l'acceptation de la di-  
vine miséricorde, pour délivrer une âme du  
Purgatoire, est-elle pieuse, approuvée et rai-  
sonnable ?* Et la pratique de célébrer les dites  
messes est-elle approuvée dans l'Église ?

R. *Affirmativement.*

I. — Est-il nécessaire que les trente messes, appelées *Grégoriennes*, soient célébrées :

1. En mémoire de saint Grégoire, sans cependant qu'on fasse commémoration de ce saint ?

2. Par le même prêtre ?

3. Pour une seule âme, sans autre intention spéciale ?

4. Pendant trente jours consécutifs sans interruption ?

5. Au même autel ?

Et la sacrée Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques a répondu à ces doutes :

Au 1er, *négativement* ( sans mémoire de saint Grégoire )

Au 2ième, *négativement* ( pas par le même prêtre obligatoirement )

Au 3ième, les messes doivent être appliquées pour les âmes dont on sollicite la délivrance des peines du Purgatoire auprès de la miséricorde divine.

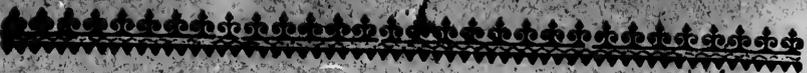
Au 4ième, *affirmativement* ( pendant

trente jours sans interruption aucune ).

Au 5ième, *négativement* ( c'est-à-dire sur des autels différents à volonté ).

Plusieurs personnes se sont étonnées de ce que trente messes dites de suite pouvaient obtenir une grâce que des messes en plus grand nombre n'obtiendraient pas. Mais Dieu seul sait le pourquoi des choses ; ce qui est certain, c'est que l'usage de prier trente jours de suite pour les morts remonte à la plus haute antiquité. On lit dans la Sainte Écriture que le peuple juif pleura et pria trente jours après la mort de Moïse et d'Aaron. Saint Grégoire remit cet usage en honneur ; et la révélation donnée plus haut l'assura qu'il avait raison !





## CHAPITRE SEPTIEME

### De l'Acte héroïque de charité en faveur des âmes du Purgatoire.

L'Acte héroïque de charité consiste en l'offrande spontanée, faite par le fidèle à la divine Majesté; en faveur des âmes du purgatoire, de toutes ses œuvres satisfactoires pendant la vie, et de tous les suffrages qui peuvent lui être appliqués après sa mort. Beaucoup de fidèles, dévots serviteurs de la très sainte Vierge Marie, ont adopté la louable pratique, introduite ou au moins propagée à la fin du dernier siècle par le Père Gaspar Oviden, théatin, de déposer ces œuvres et ces suffrages entre les mains de la très sainte Vierge, afin qu'elle les distribue à celles de ces saintes âmes qu'elle veut délivrer plus tôt des peines du Purgatoire. Par

cette offrande, on ne cède que le fruit spécial et personnel de chaque œuvre ; et par suite, cette donation n'empêche pas les prêtres d'offrir la sainte Messe à l'intention de ceux qui leur ont donné des honoraires ; elle n'empêche pas non plus les fidèles de prier pour eux-mêmes, pour leurs parents, et d'accomplir leurs pratiques ordinaires de piété et de dévotion. Seulement, *tout ce qu'il y a de satisfactoire* dans les œuvres que l'on fait, est appliqué ou donné, par ce vœu, aux âmes du Purgatoire. Les fruits de mérite et d'impétration nous restent toujours, le mérite ne pouvant se communiquer à autrui, et les fruits d'impétration pour nous ou pour les autres étant différents et indépendants du mérite satisfactoire.

Le P. Théodore du Saint-Esprit démontre qu'il est plus louable d'abandonner les Indulgences et toutes les œuvres satisfactives aux âmes du purgatoire, alors même que par de nombreux péchés on aurait encouru beaucoup de peines temporelles à expier, parce

que c'est un acte d'amour très parfait de se dépouiller du nécessaire pour secourir les autres. A ceux qui croient que cet abandon est contraire à la charité bien ordonnée, il répond avec le cardinal Lugo : " L'homme " peut sacrifier au prochain ses avantages " temporels, pourvu qu'il ne lui sacrifie ja- " mais les éternels. " :

Cet acte de charité envers les âmes du Purgatoire est donc parfaitement conforme au véritable amour de Dieu et du prochain. De plus, il augmente en nous l'intensité de notre amour et la grandeur de nos mérites, pour toute l'éternité, ce qui est beaucoup plus précieux que toute la rémission des peines temporelles qu'on pourrait obtenir dans cette vie.

" Tout ce que nous donnons par charité aux âmes des défunts, dit saint Ambroise, se change en grâces pour nous, et, après notre mort, nous en retrouverons le mérite cent fois doublé. " En effet d'après sainte Brigitte, " Lorsque nous délivrons une âme

du Purgatoire, cet acte est aussi agréable à Notre-Seigneur Jésus-Christ, que si nous l'avions délivré Lui-même, et, l'heure venue, il nous en récompensera pleinement."— Nous n'avons donc pas à craindre de nous causer du préjudice par cet acte de charité ; au contraire, nous y gagnons : car si nous renonçons pour nous-mêmes au mérite satisfactoire, nous nous rendons dignes par là de l'amour particulier de la très sainte Trinité, de la très sainte Vierge Marie et de tous les saints, et nous mériterons de ressentir les effets de cette promesse de Jésus-Christ : " On versera dans votre sein une mesure pleine et pressée jusqu'à déborder. " De plus, par cette donation, nous obligeons les âmes du Purgatoire, qui, arrivées au ciel, s'intéresseront à nous et feront en sorte, ou bien que nous n'allions pas nous-mêmes en ce lieu d'expiation, ou que nous en soyons délivrés au plus tôt.

" Le P. Ferdinand de Monroy, homme éminemment apostolique, fit à l'heure de la

mort une donation écrite, par laquelle il transférait aux âmes du Purgatoire toutes les messes qui seraient dites pour le repos de son âme, toutes les pénitences que l'on offrirait en sa faveur, et toutes les Indulgences qu'on gagnerait pour lui" (*Tout pour Jésus*, par le R. P. FABER, chap. II, vers la fin du § 5.)

— Cette acte héroïque a été accompli par le vénérable Ximénès, d'après le conseil de la sainte Vierge elle-même ; il a été fait également par une foule d'autres personnages, illustres en dignité, en doctrine et en sainteté.

Le Souverain Pontife Pie IX, par décret de la S. Congrégation des Indulgences du 30 septembre 1852, a enrichi cette pieuse pratique de précieuses faveurs spirituelles :

1. Les prêtres qui ont fait l'acte héroïque de charité peuvent jouir de l'autel privilégié personnel *tous les jours de l'année*.

2. Tous les fidèles qui auront fait le même acte pourront gagner une *indulgence plénière* applicable seulement aux âmes du Purgatoi-

re, *a*) toutes les fois qu'ils feront la communion, et *b*) tous les lundis, en entendant la messe pour le soulagement de ces pauvres âmes. Pour jouir de ces faveurs *a*) et *b*), ils doivent visiter une Église, et y prier pendant quelque temps selon les intentions du Saint-Père.

3. Toutes les Indulgences déjà concédées ou à concéder dans l'avenir, auxquelles participeront les fidèles qui ont fait l'acte héroïque, peuvent être appliquées aux âmes du Purgatoire.

Cette dévotion si sainte et si salutaire nous apporte donc une infinité de biens sans nous causer aucun préjudice ; de sorte qu'en la pratiquant comme il faut, nous ne diminuons point notre mérite, mais nous l'augmentons de beaucoup ; nous n'obtenons pas moins de grâces, mais nous en obtenons d'avantage ; et nous avons sujet d'espérer qu'après cette vie nous *n'aurons rien, ou presque rien* à payer à la justice divine ; nous nous

ferions donc un grand tort en omettant cet acte de charité.

### FORMULE DE L'ACTE HEROIQUE

Grand Dieu, vous voyez le désir sincère et ardent que j'ai de tirer des flammes du Purgatoire les âmes de mes frères et de leur ouvrir les portes du Ciel, de procurer une nouvelle gloire à votre adorable majesté, de vous donner comme à mon souverain bienfaiteur des marques insignes de ma reconnaissance, de réparer le mieux que je puis les injures que je vous ai faites par mes infidélités et mes désobéissances, et enfin de rendre un service très agréable à Jésus-Christ votre fils unique, à la sainte Vierge sa mère, à St. Joseph et à tous les saints. Je vous offre pour toutes ces âmes affligées, ou pour quelqu'une d'elles en particulier, non seulement toutes les prières et toutes les bonnes œuvres *que je ferai aujourd'hui*, ou que d'autres *feront pour moi*, mais encore toutes celles *que je ferai toute ma vie*. et que d'autres, quels

qu'ils soient, *feront pour moi, soit durant ma vie ou après ma mort.* Je leur cède entièrement le droit que j'y puis avoir, autant que vous le voulez, que vous l'agréez, et que cela peut contribuer à votre plus grande gloire. Ainsi-soit-il.



ant cet

E

cère et  
u Pur-  
eur ou-  
e nou-  
e vous  
faiteur  
sance,  
injures  
tés et  
re un  
re fils  
St. Jo-  
pour  
u'une  
outes  
s que  
feront  
ue je  
quels



## CHAPITRE HUITIEME

### Le Chapelet des Morts

---

Ce chapelet a *quatre disaines*, c'est-à-dire *quarante grains* en l'honneur et mémoire des *quarante heures* que Notre-Seigneur passa dans les limbes, pour y délivrer et conduire au ciel toutes les âmes des Saints morts avant lui.

Voici la manière de le réciter :

Sur la croix, on dit le *De Profundis* ; les personnes qui ne le sauraient pas le remplaceront par un *Pater* et un *Ave*.

Sur le gros grain : le *Requiem æternam* et les *Actes de Foi, d'Espérance et de Charité* ; on en fera autant sur tous les gros grains du chapelet.

Sur tous les petits grains des quatre di-

*zaines*, on dit, au lieu de l'*Ave Maria*, l'*invocation suivante* :

**Doux Cœur de Marie, soyez mon salut.**

Après le dernier grain de la dernière dizaine, on termine le chapelet par le *De Profundis* ; les personnes qui ne le sauraient pas diront un *Pater* et un *Ave*.

Ainsi composé, ce chapelet est *très court* mais pourtant *très riche* en indulgences pour les morts.

Il fait gagner chaque fois à celui qui le récite *vingt-trois mille trois cents jours d'indulgences*, attachés à la seule récitation des prières qui le composent et toutes applicables aux défunts,

Il y a, en effet, attachés à la récitation des Actes de Foi, d'Espérance et de Charité, et cela *toties quoties*, c'est-à-dire à toutes les fois qu'on les dit, *sept ans et sept quarantaines* d'indulgences.

Ce qui fait pour les quatre fois qu'on les répète dans la récitation du chapelet,

*onze mille trois cents jours.*

On gagne de même *trois cents jours* d'indulgences *toutes les fois* qu'on récite l'invocation : *Doux Cœur de Marie, soyez mon salut !* ( Pie IX, bref du 30 septembre 1852 ), ce qui fait pour les *quarante fois* qu'on la répète, *douze mille jours.*

Il y a aussi une *indulgence plénière chaque mois* pour la récitation une fois le jour de cette même invocation, aux conditions ordinaires de la confession, de la communion et d'une visite à l'Église le jour que le fidèle veut la gagner.

Si on le désire, on peut sur les petits grains de ce chapelet, réciter *en plus* cette invocation : *Doux Cœur de Jésus, soyez mon amour.* On gagné alors 300 jours de plus sur chacun de ces grains.

Voici la formule très abrégée, mais *approuvée par les bulles de concession, des trois Actes de Foi, d'Espérance et de Charité,* qu'on doit dire sur les *quatre gros grains* du petit chapelet :

*Mon Dieu, je crois en vous, parceque vous êtes la vérité même.*

*J'espère en vous, parceque que vous êtes infiniment bon.*

*Je vous aime de tout mon cœur et pardessus tout, parce que vous êtes infiniment parfait.*

*J'aime mon prochain comme moi-même pour l'amour de vous.*

N. B. La récitation de ce chapelet dure à peine trois minutes.

~~~~~  
Psaume : De Profundis.

Des profondeurs de l'abîme j'ai crié vers vous, Seigneur ; Seigneur, écoutez ma voix,

Que vos oreilles soient attentives à la voix de ma prière.

Si vous tenez compte de nos iniquités, Seigneur, Seigneur, qui pourra subsister devant vous ?

Mais vous êtes plein de miséricorde ; et

j'espère en vous, Seigneur, à cause de votre loi.

Mon âme s'est appuyée sur votre parole ; mon âme a mis toute sa confiance dans le Seigneur.

Depuis le matin jusqu'au soir, Israël, espère dans le Seigneur.

Car dans le Seigneur est la miséricorde, et une abondante rédemption.

C'est lui qui rachètera Israël de toutes ses iniquités.

v. Seigneur, donnez-leur le repos éternel,

r. Et que la lumière éternelle luise pour eux.

(Indulgence de 50 jours, trois fois le jour ; plénière une fois l'an, pour ceux qui le récitent chaque jour.

Prière pour les Agonisants

O très miséricordieux Jésus, plein d'amour pour les âmes, je vous en conjure par l'agonie de votre Sacré-Cœur et par les douleurs de votre mère immaculée, purifiez dans vo-

...re sang tous les pécheurs de la terre qui
... sont maintenant à l'agonie et qui aujourd'hui
... même doivent mourir. Ainsi soit-il. — Cœur
... agonisant de Jésus, ayez pitié des mourants.

(Indulg. de 100 j. chaque fois.)



Pour accroître et propager la dévotion aux âmes
du Purgatoire, s'abonner à :

L'ECHO DU PURGATOIRE

Revue mensuelle destinée à augmenter la charité
envers les défunts, à faire connaître les œuvres et
les événements propres à édifier les fidèles qui leur
sont dévoués.

Prix de l'abonnement : \$ 1.00 par année.

Pour le Canada, s'adresser à M. de la Rousse-
lière, 319, rue Sherbrooke, Montréal.

TABLE DES MATIERES

	Pages
CHAPITRE I. — De la grande obligation de soulager les âmes du Purgatoire.....	5
CHAPITRE II. — Sur les douleurs immenses du Purgatoire.....	12
CHAPITRE III. — Voix plaintives des âmes du Purgatoire.....	17
CHAPITRE IV. — Des Indulgences à gagner pour la délivrance des âmes du Purgatoire..	26
CHAPITRE V. — On délivre son âme en délivrant les âmes du Purgatoire.....	36
CHAPITRE VI. — Les Messes Grégoriennes..	44
CHAPITRE VII. — De l'Acte héroïque de charité en faveur des âmes du Purgatoire.....	50
CHAPITRE VIII.—Le chapelet des morts.....	58





